



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
www.ville.saint-remi.qc.ca

AVIS PUBLIC

Report de la tenue d'une assemblée publique

ATTENDU le dépôt d'une demande de permis pour un nouveau lieu d'élevage porcin sur le même lot qu'un établissement similaire existant, soit sur le lot 6 299 896 situé au 135, montée Sainte-Marie;

ATTENDU que le projet vise à ajouter un bâtiment d'élevage porcin et d'augmenter la production annuelle à l'intérieur d'un nouveau bâtiment;

ATTENDU qu'à la suite du dépôt d'une demande de permis en lien avec la construction d'un bâtiment destiné à l'élevage porcin, une assemblée publique doit être tenue sur ladite demande de permis, tel qu'énoncé à l'article 165.4.5. de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que compte tenu du contexte actuel de pandémie lié à la COVID-19, aucune assemblée publique exigée par une disposition législative ou réglementaire applicable à une municipalité ne peut être tenue;

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2020, le conseil de cette Ville a décidé de :

- suspendre l'assemblée publique sur la demande de permis en lien avec la construction d'un bâtiment destiné à l'élevage porcin, et ce, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire;
- réévaluer cette suspension dès le début du mois de septembre 2020, advenant le cas où l'impossibilité de tenir une assemblée publique perdurerait.

Un nouvel avis public annonçant la tenue de l'assemblée sera publié après la fin de l'état d'urgence sanitaire ou suivant une réévaluation de cette suspension.

Donné à Saint-Rémi, ce 19 juin 2020

Patrice de Repentigny, notaire
Greffier